

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2018 À 18 HEURES 30

N° DEL2018_217 : CPER ESRI 2015-2020 : VALIDATION DE LA CONVENTION FINANCIÈRE DE L'OPÉRATION «AMÉNAGEMENT DE LOCAUX NEUFS ET ANCIENS» DE L'INU CHAMPOLLION

L'an deux mille dix huit, le dix huit décembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 18 décembre 2018 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Madame Anne-Marie ROSÉ

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Dominique SANCHEZ, Dominique MAS, Odile LACAZE, Robert GAUTHIER, Muriel ROQUES-ETIENNE, Sarah LAURENS, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Bruno LAILHEUGUE, Jean-Michel BOUAT, Steve JACKSON, Michèle BARRAU-SARTRES, Pierre DOAT, Eric GUILLAUMIN, Delphine DESHAIES-GALINIE, Christian CHAMAYOU, Gérard POUJADE, Francis SALABERT, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Hélène MALAQUIN, Michel TREBOSC, Blandine THUEL, Michel MARTY, Céline TAFELSKI, Jean-François ROCHEDREUX, Bruno CRUSEL, Marie-Louise AT, Pascal PRAGNERE, Laurence PUJOL, Joëlle VILLENEUVE, Louis BARRET, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :

Madame Agnès BRU, messieurs, Philippe GRANIER, Jacques ROUSSEL, Philippe MARAVAL

Membres excusés : Mesdames, messieurs,

Philippe BONNECARRERE (pouvoir à Muriel ROQUES-ETIENNE), Fabien LACOSTE (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Emmanuelle PIERRY (pouvoir à Francis SALABERT), Naïma MARENGO (pouvoir à Gisèle DEDIEU), Sylvie BASCOUL-VIALARD (pouvoir à Jean-Michel BOUAT), Geneviève PEREZ (pouvoir à Louis BARRET), Enrico SPATARO (pouvoir à Steve JACKSON), Claude JULIEN (pouvoir à Pierre DOAT), Catherine BIAU (pouvoir à Dominique MAS)

Votants : 44

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 18 DÉCEMBRE 2018

N° DEL2018_217 : CPER ESRI 2015-2020 : VALIDATION DE LA CONVENTION FINANCIÈRE DE L'OPÉRATION «AMÉNAGEMENT DE LOCAUX NEUFS ET ANCIENS» DE L'INU CHAMPOLLION

Pilote : Développement économique, enseignement supérieur, recherche

Monsieur Jean-Michel BOUAT, rapporteur,

L'Agglomération a développé une politique de site d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation (ESRI) volontariste, afin de promouvoir et pérenniser une compétitivité et une attractivité du territoire qui passe par le développement de campus attractifs et fonctionnels.

A ce titre, la construction, la rénovation et la modernisation des infrastructures de l'Institut National Universitaire Jean-François Champollion constituent des réponses pertinentes à l'augmentation des effectifs de l'établissement, à la qualité d'une offre de formation reconnue nationalement et à la montée en puissance des laboratoires de recherche.

Dans cette optique, la convention départementale d'application du CPER ESRI 2015-2020 fixant le cadre général des engagements mutuels des signataires a été approuvée par délibération du conseil communautaire le 30 juin 2015.

Parmi les opérations immobilières validées au bénéfice de l'INU Champollion, la convention d'opération « aménagement de locaux neufs et anciens du campus d'Albi de l'INU Champollion » (soit la réhabilitation des bâtiments « B », administratif et Jean Jaurès ainsi que la construction d'un bâtiment neuf en lieu et place du bâtiment F Verdier) a été approuvée par délibération du conseil communautaire le 12 décembre 2017.

La phase d'instruction par l'Etat et la Région ayant été favorable, ce projet structurant et économiquement soutenable, sous maîtrise d'ouvrage du syndicat mixte Sup'Albi-Tarn via la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage signée entre l'État et le syndicat mixte du 16 décembre 2017, rentre dès lors dans sa phase de réalisation.

La participation de l'Europe via l'intervention du FEDER est dans ce cadre un élément déterminant sans lequel le projet proposé n'aurait pu être engagé. Ces fonds européens mobilisés au bénéfice de cette opération sont indispensables à l'action de l'établissement garantissant ainsi une équité d'accès aux formations universitaires, par le développement et l'amélioration de ce site de proximité.

La convention financière proposée détermine les modalités et l'échéancier de versement des contributions de chaque partenaire à l'opération selon les maquettes financières établies au CPER de la manière suivante (montants en € TTC) :

ETAT	2 208 000 €
REGION OCCITANIE	1 840 000 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL DU TARN	856 500 €
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ALBIGEOIS	643 500 €
SYNDICAT MIXTE SUP'ALBI TARN (apport TVA)	952 090 €
FEDER PO 2014-2020 sollicité (OS8)	1 420 450 €
TOTAL en € TTC	7 920 540 €

Les crédits seront à prévoir à compter du budget 2018.

Le paiement interviendra sur demande du syndicat mixte Sup'Albi-Tarn selon les modalités suivantes :

- une avance de 50 % pourra être sollicitée dès la signature de la convention financière
- d'autres acomptes peuvent être sollicités en fonction des besoins de trésorerie du syndicat mixte sans pouvoir toutefois excéder 90 % de la participation financière de l'Agglomération.
- le solde de 10 % sera versé à la livraison des locaux, sur présentation de l'état global des dépenses engagées.

Le conseil de communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les délibérations relatives au CPER ESRI des conseils communautaires des 30 juin 2015 (convention d'application) et 12 décembre 2017 (convention d'opération),

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la convention financière de l'opération « aménagement de locaux neufs et anciens du campus d'Albi de l'INU Champollion » arrêtant la participation de l'Agglomération à 643 500 euros.

DIT QUE les crédits sont prévus à compter du budget 2018.

AUTORISE madame la présidente à signer la convention afférente et tout acte afférent.

Pour extrait conforme,
Fait le 18 décembre 2018,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL